

Sera notre présente lettre pastorale lue et publié au prône des messes paroissiales, dans toutes les Eglises ou chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses de notre archidiocèse, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, en notre Archevêché, sous notre seing, le sceau de notre archidiocèse, et le contre-seing de notre secrétaire, le dixième jour du mois de Mai, de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-dix.



✠ C.-F. ARCHEVEQUE DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

CHARLES BAILLARGEON, P^{TRE}.,
Secrétaire.